

Paroles de livres.

Lorsque j'ai soumis le titre, *Paroles de livres*, je pensais simplement intervenir sur ce que peut apporter à la connaissance des textes la considération de leurs *seuils* c'est-à-dire de tous les éléments qui les accompagnent et les entourent, et qui, d'ailleurs, peuvent être étendus à leurs supports, dessins, dispositions et marques propres à leur production.

La perte des matériaux rassemblés sur le sujet au fil du temps m'a conduite à l'illustrer par deux exemples liés aux singularités du *fond* plutôt qu'à celles des *formes*. Le premier est connu des lecteurs de l'édition Schelle des œuvres de Turgot, le second est, à ce que je crois, inédit. L'édition de textes sous forme numérique étant dans les deux cas leur occasion, je commencerai par les deux « principes » majeurs qui me guident en l'espèce.

Le premier consiste à revenir, dans la mesure du possible, aux *rédactions* premières des textes. A force de labourer des textes canoniques, il m'est apparu que leurs opacités ponctuelles éventuelles pouvaient provenir de ce que nous les abordions avec un regard lisse, je serais tentée de dire "lissant", sans égard pour leur rugosité historique.

1. Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Le Seuil, coll. « Poétique », 1987.

Le second tient dans la restitution, ici encore autant qu'il se peut, de la *forme* première d'apparition de ces textes. Ceci ne résulte pas d'une prédilection immodérée pour le passé, ni d'une croyance en un je ne sais quel authentique dernier, ni enfin d'un démarquage électronique pur et simple des éditions papier. C'est plutôt la résultante d'une pratique qui s'apparente à la restauration et qui découvre sous la patine des temps des teintes ou des éléments jusque alors impensés. On n'a guère l'idée des modifications de tonalité et d'esprit que procure la considération des ponctuations, graphies et dispositions d'époque.

Mais ces « principes » ne sont que des tendances. Car la première parution d'un texte n'est pas plus le garant de sa version première qu'une édition ne l'est de la date et du lieu d'édition qu'elle affiche.

C'est ce type de circonstance qui fera l'objet de mon premier argument. Je veux parler de la publication des *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* de Turgot.

1. Turgot contre Dupont

On sait que le texte a été à l'origine publié dans les *Ephémérides du citoyen*, organe officiel des physiocrates depuis 1767. On sait aussi, grâce aux éléments de la correspondance de Turgot rassemblés par Gustave Schelle, que le texte publié en trois livraisons dans la revue n'est pas conforme au manuscrit confié en décembre 1769 par Turgot à Dupont de Nemours, directeur officiel du périodique depuis le début de l'année. On sait enfin, toujours grâce aux recherches de Gustave Schelle, où et sur quoi ont porté les modifications que Dupont a cru bon d'apporter.

Tous ces éléments permettent d'avoir une vue plus exacte des positions des uns et des autres, et en particulier de l'auteur. Les courriers adressés par Turgot à Dupont les 2 et 20 février 1770 ont déterminé le choix d'un passage révélateur de la singularité de ses vues. Ce passage est logé au § 17 des *Réflexions* où Turgot en vient à exposer en quoi cultivateurs et artisans se différencient. Les deux lettres considérées ont été envoyées *après* la parution en feuilleton de son ouvrage, même si les tomes XI et XII des *Ephémérides* sont en fait sortis à la fin janvier et à la mi-février de 1770¹, alors qu'ils se présentaient comme les derniers volumes de l'année 1769. Pour compliquer un peu plus les choses, le texte tel que le voulait l'auteur n'a été édité qu'*après* (1788) son manuscrit modifié par Dupont (1769-1770). Ce mélange des temporalités donne la mesure des embrouillaminis avec lesquels les lecteurs du présent ont à faire.

1. 23 janvier pour l'approbation du censeur Guettard ; 17 février pour celle du censeur Moreau.

Voici à droite comment était le texte soumis par Turgot. A gauche sont les corrections envisagées par Dupont et qui ont été incorporées dans la publication².

& des loix qui ont dû garantir

/ & cela pour prix des *avances foncières* par lesquelles ils ont mis ces terrains en état d'être cultivées, & qui se sont pour ainsi dire incorporées au sol même.

produisent aucun revenu. Le Propriétaire n'a rien que par le travail du Cultivateur ; il reçoit de lui sa subsistance & ce avec quoi il paie les travaux des autres stipendiés. Il a besoin du Cultivateur par la nécessité de l'ordre physique, en vertu duquel la terre ne produit point sans travail ; mais le Cultivateur n'a besoin du Propriétaire qu'en vertu des conventions humaines & des loix ~~civiles~~ ~~qui ont garanti~~ aux premiers Cultivateurs & à leurs héritiers la propriété des terrains qu'ils avoient occupés, lors même qu'ils cesseroient de les cultiver. Mais ces loix n'ont pu garantir à l'homme oisif que la partie de la production que la terre donne au-delà de la rétribution due aux Cultivateurs. Le Propriétaire est forcé d'a-

1. Tel qu'il résulte d'un in-12 de 168 pages s.l.n.d., mais daté novembre 1766 à la dernière page.

2. *Ephémérides du citoyen ou bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques*, 17569, tome XI. Paris, Lacombe, 1769. p. 37

Turgot réagit le 2 février 1770 en ces termes :

“... vous m’avez fait une vraie peine, en changeant quelques endroits de mon ouvrage, et surtout en y ajoutant des choses qui ne sont ni dans mon ton, ni dans ma façon de penser. Ce tort-là est réel vis-à-vis de moi et je voudrais vous faire sentir à quel point il m’a fâché dans le moment et me fâche encore pour que vous n’y retombiez vis-à-vis de personne... J’exige absolument que vous vous conformiez à mon manuscrit pour la suite et si vous ne l’avez pas fait, que vous y mettiez des cartons¹... L’endroit des *avances foncières*, en particulier, m’a fait bien mal au coeur ; vous savez combien j’ai disputé avec l’abbé Baudeau sur cet article en votre présence ; je puis avoir tort, mais chacun veut être soi, et non un autre.”²

Mais, même s’il y consentait, Dupont ne peut plus rien. Néanmoins le 20 février Turgot revient à la charge :

“Je vous dirai que, quoique les avances que vous appelez *foncières* contribuent pour leur part à la production des récoltes, ce que j’aurais dit si mon objet avait été de développer les principes du *Tableau Economique*, il est cependant faux que les avances foncières soient le principe de la propriété. Ainsi, en croyant me corriger, c’est vous qui m’avez prêté une grosse erreur, mais c’est bien pour vous le prouver qu’il faudrait faire un gros

1. Les cartons étaient des feuillets que les censeurs faisaient substituer dans les ouvrages à ceux jugés contenir des assertions contraires au gouvernement, à la morale, et plus généralement aux principes sociaux.

2. Gustave Schelle, *Œuvres de Turgot...*, tome III. Paris, Alcan, 1919. p. 273-274.

livre, et je n'en ai nulle envie. C'est cette correction qui m'a le plus fâché. "¹

Que peut-on tirer des interventions de Dupont sur un texte dont il n'est pas l'auteur ? Ce n'est pas seulement qu'elles montrent comment un texte (celui publié) peut en cacher un autre (l'originel), ni encore qu'elles mettent en évidence ce qui dans l'ordre des idées distinguait Turgot des physiocrates, ni non plus qu'elles représentent la divergence des buts selon qu'on est auteur ou en charge d'un périodique, ni qu'elles vérifient le sectarisme de la secte, ni enfin que l'écart de niveau entre l'écriture seconde et l'écriture première marque et date l'inévitable érosion de l'influence de sa doctrine. Non, ce qu'on peut en tirer, c'est ce que finissent par exprimer d'une époque tous ces matériaux en trompe-l'œil, tout cet écheveau de dates, de faits et de personnes, qui sous des masques divers paraissent, disparaissent et échangent les rôles avec vivacité.

Comme on le voit, l'intérêt porté aux pérégrinations des textes, aux circonstances qui entourent et accompagnent leur naissance au public, aux détails infimes de leurs métamorphoses multiples est l'occasion d'entrer dans les époques, de se réapproprier la vivacité de leurs débats dans un monde qui croit n'en avoir plus les objets alors que c'est leur élévation de pensée et de langage qu'il a perdue.

Abordées ainsi les investigations sont affaire de chance plutôt que de science. Et *in extremis*, sans doute à cause du thème de ces journées imaginé par Nicolas Rieucou, il semble que la chance m'ait souri, il est vrai sur un détail et sans doute limité à mon point de vue.

1. *Ibid.* p. 278.

2. Condorcet contre Necker

Le second exemple de ce que l'examen des livres peut nous restituer des climats passés, se présente dans un opuscule de 51 pages paru à Paris en 1775 sous le titre *Lettre d'un laboureur de Picardie à M. N.*** Auteur Prohibitif*, et attribué à Condorcet. Dans cette "lettre" l'auteur rejette les critiques de Necker à l'encontre des préconisations économistes¹ en récusant l'image qu'il en donne.

«Ces simples réflexions [sur *l'injustice* des loix prohibitives], écrit-il, ne suffisent pas, sans doute, pour résoudre toutes les difficultés qu'on élève contre la liberté du commerce des grains, mais elles suffisent pour rassurer le peuple, pour lui faire sentir que les partisans de cette liberté ne sont pas des monstres qui *empruntent sa voix pour le dévorer.*»²

A quelques pages d'intervalle l'auteur revient longuement sur le sujet au moyen d'une réserve factice qu'aurait émise l'éditeur sur une inexactitude de citation. De façon assez cocasse et d'une manière que Molière n'aurait pas désavouée, le prétendu éditeur fait valoir que l'auteur incriminé ne parle pas de «terribles animaux», comme le lui prête le «laboureur», mais d'«animaux terribles».

«Vous dites que nous payons en argent le salaire de nos ouvriers de labourage, que vous appellerez laboureurs & cultivateurs. Ce fait n'est point exact, ce qui suffit

1. c'est-à-dire physiocrates.

2. *Lettre d'un laboureur de Picardie à M. N.*** Auteur Prohibitif*. s.n.s.l. 1775.

p. 17.

pour faire tomber tout le raisonnement par lequel vous prouvez dans cet endroit, que les économistes sont de *terribles animaux*.»¹

Mon premier mouvement a été de vérifier dans l'ouvrage de Necker la lettre de cette discussion créée pour les besoins de la cause. Et à force, à force, j'ai fini retrouver le passage dont, hors considération theorico-politique, je trouve le style déclamatoire magnifique.

“Quant aux grands Propriétaires & à leurs Fermiers qui employent des Laboureurs & des Cultivateurs tous ces hommes ne sont que leurs domestiques ; ils font partie du Peuple qui vit du travail de ses mains & qui ne désire point que le prix des subsistances soit agité par la liberté constante de l'exportation. Demandez à cet homme qui conduit une charrue demandez à cette horde de Moissonneurs à qui l'on donne en argent la plus petite récompense possible, s'ils désirent la cherté des subsistances ; ils seraient bien étonnés, s'ils sçavoient lire, d'appercevoir que c'est en leur nom qu'on la réclame; c'est un grand abus que de faire servir la compassion pour le Peuple à fortifier les prérogatives des Propriétaires; c'est presque imiter l'art de ces *animaux terribles*, qui, sur les bords des fleuves de l'Asie, prennent la voix des enfans pour dévorer les hommes.”²

A ce stade, l'intrigant pour mon ignorance, quoique sans importance, c'était de quels animaux il pouvait bien

1. *Ibid.* p. 31.

2. *Sur la législation et le commerce des grains*. Troisième édition. Paris, Pissot, 1775. p. 180.

s'agir. Nantie du *Manuel de zoologie fantastique* de Borgès¹, j'ai alors arpenté, non pas les bords des fleuves de l'Asie (où je n'ai rien trouvé pour la bonne raison qu'il fallait encore savoir de quels fleuves il était question), mais de multiples bestiaires, ou ouvrages du même type, susceptibles de me renseigner. Pendant longtemps je n'ai vu que la panthère pour approcher le signalement. Elle y était décrite comme un animal solitaire et suave, à la voix mélodieuse et à l'haleine parfumée, dont le chant au réveil attirait des multitudes d'hommes et d'animaux. Mais c'était une approximation et qui n'expliquait pas la fixation de Condorcet sur le sujet.

Ce qui a relancé l'histoire, c'est de retrouver "la bête" dans *Réflexions sur le commerce des bleds*, toujours de Condorcet, paru en avril 1776, d'abord en note dans l'avertissement, puis à la fin du chapitre III de la seconde partie qui traite de la popularité des auteurs prohibitifs

"[Comme les auteurs prohibitifs les écrivains économistes] veulent aussi que le peuple ait du pain, non aux dépens des propriétaires de terres à blé, mais par l'augmentation du prix des salaires, par celle de la reproduction, par une circulation plus rapide.

"Ils plaignent la misère du peuple, mais sans le condamner à l'humiliation et à l'ignorance ; ils savent que les hommes qui le composent sont tous leurs égaux ; et ils veulent, en les éclairant, appeler leurs frères à partager avec eux les seuls vrais biens de l'homme, la jouissance et le sentiment de ses droits, le plaisir de connaître la vérité et de pratiquer la vertu.

1. Traduit de l'espagnol par G Estrada et Y. Péneau. Paris, Christian Bourgeois, 1980.

“Tels sont les vœux des écrivains économistes ; méritent-ils d’être comparés à *ces animaux féroces qui imitent la voix des enfants pour dévorer les hommes?*”¹

Prêtant enfin attention à ce qui sautait aux yeux, c’est-à-dire à l’aptitude des animaux évoqués, à leur capacité d’imitation des voix enfantines, j’ai alors pu repérer au folio II du *Bestiaire d’Aberdeen* celui qui leur correspondait indubitablement : la hyène.

Du bestiaire il devenait facile de remonter à la source commune de toutes les variantes postérieures, l’*Histoire naturelle* de Pline l’Ancien.

“Le vulgaire croit que les hyènes sont hermaphrodites, qu’elles deviennent alternativement, d’année en année, mâles et femelles ; qu’elles engendrent sans mâle : Aristote nie tout cela (de Gen. an., II, 6). La crinière s’étend tout le long du dos, et le cou ne fait qu’un avec l’épine ; aussi l’hyène ne peut infléchir son corps qu’en se tournant tout entière. On en raconte en outre des choses merveilleuses : la plus étrange, c’est qu’au milieu des bergeries *elle imite le langage humain, retenant le nom d’un individu, qu’elle fait sortir ainsi et déchire.* On prétend encore qu’elle imite le vomissement de l’homme, pour attirer les chiens et les dévorer ; [2] que, seule entre tous les animaux, elle fouille les sépulcres et y va chercher les cadavres : que la femelle est rarement prise ; que les yeux présentent mille variétés et mille changements de coloration ; que les chiens atteints par son ombre perdent la voix ; qu’au moyen de certains

1. En italiques dans l’original. *Reflexions sur le commerce des bleds*. Londres, avril 1776. p. 131-132.

procédés magiques elle rend immobile tout animal
autour duquel elle a tourné trois fois.»¹

Et avec une telle description, il devenait également aisé de percevoir la violence des débats et de comprendre la protestation révoltée réitérée de Condorcet. A l'aube du libéralisme économique, pour ses tenants, être assimilés à des animaux, dont le caractère innommable suffisait à les désigner obliquement, ne tenait pas de l'argument, mais de l'insulte, tenait pour eux d'un jusqu'aboutisme qui tendait à discréditer leurs idées par la disqualification de leurs personnes.

«Ce qui est grave dans l'insulte et plus encore dans l'insulte animalière, c'est qu'elle est une invitation implicite, d'abord pré-consciente, puis consciente d'elle-même, à éliminer, c'est-à-dire à tuer.»²



1. Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, L VIII, 44. Paris : Dubochet, 1848-1850. édition d'Émile Littré.

2. Jean Libis, Vipères lubriques et rats visqueux. La symbolique animalière dans le vocabulaire de l'injure politique in *Imaginaire & Inconscient* 2014/1 (n° 33), p. 13.

Si les économistes contemporains bénéficient de multiples tribunes, plus rares, en revanche, sont les occasions offertes aux éditeurs de textes économiques de présenter et de confronter leurs points de vue. A maints égards, pourtant, la pratique éditoriale à laquelle ils se consacrent repose sur une problématique invariable : *quoi publier et comment*, par delà le choix de *qui*.

La question du contenu de l'édition (*quoi publier ?*) revêt plusieurs aspects principaux. Que l'édition se veuille complète ou sélective, un problème essentiel consiste dans le choix du texte de base, à partir duquel seront mentionnées d'éventuelles variantes. De Galiani à Haberler, en passant par Sismondi, Pareto ou encore Auguste et Léon Walras, il s'agit ainsi, souvent, d'opter pour un écrit de référence entre les diverses phases rédactionnelles d'un manuscrit (brouillon autographe, copie corrigée, mise au net définitive...) ou les différentes versions d'un imprimé (éditions, traductions). La délimitation de l'édition pose, en outre, la question de son identification. L'économiste éditeur, en particulier s'il souhaite publier un auteur ancien, doit alors parfois rassembler des compétences qui sortent de son domaine de prédilection et qui sont celles de l'archiviste (repérage et inventaire des fonds), de l'historien du livre (identification des anonymes, des pseudonymes ou des apocryphes), voire du paléographe (reconnaissance ou distinction des écritures sur un manuscrit). Par ailleurs, si la publication se veut sélective, il est difficile pour l'économiste éditeur de la circonscrire sans revêtir la panoplie du commentateur. Comment, par exemple, établir ce qui relève de l'œuvre économique de Bentham et non de son œuvre juridique ou philosophique ? De même, les écrits littéraires d'Auguste et de Léon Walras n'ont-ils rien à voir avec leur pensée économique ?

La question des formes que revêt l'édition (*comment publier ?*) induit celle de sa lisibilité. En l'occurrence, l'entreprise se révèle souvent paradoxale. Les exigences de l'édition scientifique imposent, en principe, la satisfaction d'un impératif d'exhaustivité, sans que la lecture du texte de base en soit pour autant rendue plus difficile. S'il s'agit par exemple de publier un manuscrit, l'apparat critique doit idéalement comprendre un nombre considérable d'informations qui ne peuvent au demeurant être fournies, dans leur intégralité, sans le secours d'un codicologue : cote, foliotation, nature et type du papier, instruments d'écriture, espace graphique, inscriptions allographes (copiste, héritiers du fonds, bibliothécaires...), ratures, additions, variantes avec les autres états du textes (manuscrits ou imprimés), notes des éventuels éditeurs antérieurs si elles sont jugées pertinentes, notes de l'actuel éditeur, notes de l'auteur lui-même, ces dernières étant par surcroît souvent plus fréquentes que dans un texte littéraire... Dans un autre registre, comment donner à lire les notes de certains économistes sur les ouvrages d'autres économistes ? Dans le cadre, par exemple, de l'élaboration des œuvres de Say, comment publier ses notes éditoriales sur les *Principes* de Ricardo ? Face à ces problèmes de lisibilité, la solution hypertextuelle n'a, à ce jour, guère été exploitée par les économistes éditeurs. Et, s'il existe quelques tentatives louables et isolées, elles n'ont en tout cas pas l'envergure dont a pu bénéficier l'œuvre d'un Flaubert ou d'un Nietzsche, grâce à l'appui d'informaticiens professionnels. La question de la lisibilité pose aussi celle du degré de fidélité au texte original, les compétences d'un linguiste ou d'un philologue étant alors parfois précieuses. Comment rendre compte de l'oralité de l'œuvre de Galiani mais aussi la traduire, en évitant anachronismes et archaïsmes ? Jusqu'où doit être porté le respect des graphies, de la ponctuation, de l'accentuation, des majuscules ou des italiques figurant dans les textes originaux de Quesnay ? Donner à lire une œuvre économique revient, enfin, à lui donner une organisation générale. Il s'agit donc de choisir entre édition thématique ou chronologique, à moins d'opter pour une solution intermédiaire entre ces deux types de présentations.

Sans agiter la question de savoir quel auteur il convient d'éditer, qui risquerait de renvoyer à celle, plus vaste et maintes fois discutée, de la fonction de l'histoire de la pensée économique, la publication de textes économiques impose ainsi une multitude de choix à l'économiste éditeur. S'il doit parfois composer avec la pratique ou les souhaits éditoriaux de l'auteur lui-même – qu'il s'agisse par exemple de Say ou de Léon Walras – et tenir compte des contraintes financières ainsi que des caractéristiques du marché de l'édition, la principale qualité de l'économiste éditeur semble être de savoir mobiliser des compétences qui ne sont habituellement pas son apanage. Paradoxalement, la diffusion et la reconnaissance de l'histoire de la pensée économique en dépendent en partie.



Colloque

Editer des textes économiques

ŒUVRES ÉCONOMIQUES
COMPLÈTES
ET AUTRES TEXTES

Francis Quesnay

Of the Principle of [UTILITY.]

II.
The principle of utility is the foundation of the perfect work: it will be proper therefore at the outset to give an explicit and descriptive account of what is meant by it. By the principle* of utility

DE LA
RICHESSE COMMERCIALE,

J. B. Say

OR
PRINCIPES
D'ÉCONOMIE POLITIQUE,
APPLIQUÉS
À la Législation du Commerce.

DE LA
NATURE DE LA RICHESSE
ET DE
L'ORIGINE DE LA VALEUR

Léon Walras

DES

CRISES COMMERCIALES

Victor Paré

DE LEUR RETOUR PÉRIODIQUE

EN FRANCE, EN ANGLETERRE ET AUX ÉTATS-UNIS

THE THEORY OF
INTERNATIONAL TRADE

WITH ITS APPLICATIONS TO COMMERCIAL POLICY

TOWARDS
A DYNAMIC ECONOMICS

John S. Galbraith

Some Recent Developments
of Economic Theory
and their Application to Policy

Vendredi 19 et Samedi 20 mai 2006

Centre Panthéon, Salle des Fêtes

12, place du Panthéon. Paris 5^e

Organisation : Laboratoire d'Économie Dionysien (LED - Université Paris 8) - Pôle d'Histoire de l'Analyse et des Représentations Économiques (PHARE - Université Paris 1)

<http://recherche.univ-paris8.fr> <http://phare.univ-paris1.fr>

CENTRE PANTHEON
Salle des fêtes
12, place du Panthéon – Paris 5^e
Esc. M – 2^e étage

PROGRAMME DU COLLOQUE

VENDREDI 19 MAI

9 h 00 : *Accueil et Présentation du colloque* : Jean-Nicolas Rieucou (Université Paris VIII)

Editer Galiani, Quesnay et Bentham

Présidence : Daniel Diatkine (Université Paris XII)

9 h 30-10 h 30 : André Tiran (Université Lyon II) : *Présentation de Della moneta de Galiani*

10 h 30-11 h 30 : Loïc Charles (Université Paris II), Jean-Claude Perrot (EHESS), Christine Théré (INED) : *Editer Quesnay : bilan et enjeux pour une histoire intellectuelle de la physiocratie*

11 h 30-11 h 45 : Pause

11 h 45-12 h 45 : Nathalie Sigot (Université du Littoral) : *Editer les Œuvres économiques (1787-1801) de Bentham : questions de frontière et de méthode*

13 h-14 h 30 : Déjeuner

Editer Sismondi, Say et Juglar

Présidence : Jérôme de Boyer (Université Paris IX)

14 h 30-15 h 30 : Pascal Bridel (Université de Lausanne) : *A propos de l'Édition critique des écrits économiques et de la correspondance scientifique de Sismondi*

15 h 30-16 h 30 : Jean-Pierre Potier (Université Lyon II), André Tiran (Université Lyon II) : *Présentation des Œuvres complètes de Say*

16 h 30-16 h 45 : Pause

16 h 45-17 h 45 : Muriel Dal-Pont (Université de Nice), Ludovic Frobert (CNRS), *Le projet d'édition des Œuvres économiques de Juglar : Premières interrogations*

SAMEDI 20 MAI

Editer A. et L. Walras, Pareto, Harrod et Haberler

Présidence : Ghislain Deleplace (Université Paris VIII)

9 h 30-10 h 30 : Pierre Dockès (Université Lyon II), Claude Mouchot (Université Lyon II) : *Choix éditoriaux et conséquences scientifiques de l'édition des Œuvres économiques complètes des Walras*

10 h 30-11 h 30 : Fiorenzo Mornati (Université de Turin), *Les Œuvres complètes de Pareto : résultats et perspectives*

11 h 30-11 h 45 : Pause

11 h 45-12 h 45 : Daniele Besomi (Lausanne), *Comparing editorial problems : the papers of Harrod, and Haberler's Prosperity and Depression*

13 h-14 h 30 : Déjeuner

Bilan et perspectives

Présidence : Kader Slifi (Université Paris I)

14 h 30-15 h 30 : Frédéric Barbier (CNRS), *[Sur l'histoire de l'édition scientifique]* (Titre à préciser)

15 h 30-16 h 30 : Julien Bourdaillet (Université Paris XII), Irène Fenoglio (ITEM), Jean-Gabriel Ganascia (Université Paris VI), *Le programme MEDITE*

16 h 30-16 h 45 : Pause

16 h 45-17 h 45 : Paulette Taieb (Université Paris I) : *Paroles de livres*

18 h : Cocktail

COMITE D'ORGANISATION : Jérôme de Boyer (PHARE), Ghislain Deleplace (LED), Christophe Depoortère (LED), Jean-Nicolas Rieucou (LED-PHARE), Kader Slifi (PHARE), Paulette Taieb (PHARE)